

# Crefop de Normandie

## Règlement intérieur et feuille de route

Relevé de la réunion du 28 octobre 2021 (visio)

### Présents :

Etat : Michèle Lailler-Beaulieu (Dreets)  
Région : Frédérique Gallois (Datec)  
Medef : Séverine Touchard  
CPME : Philippe Scelin  
U2P : Mikaël de Cambourg et Pascal Dufour  
CGT : Alexandre Lebarbey  
FO : Eric Anquetil

Réunion avec Luc Chevalier pour le secrétariat permanent.

### Objectif de la réunion :

Partager les constats du fonctionnement actuel et dresser des premières pistes d'évolution à présenter et à porter au débat lors du bureau du 8 novembre 2021.

### **Quelques constats :**

- Règlement intérieur à mettre à jour ; il date du 13 juin 2016 .... Avec depuis, la Loi du 5 septembre 2018, la suppression du Cnefop, etc.
- Un bureau et un comité plénier qui se suivent dans le calendrier et au cours desquels il est trop souvent abordé les mêmes choses : répétition des propos, présentations descendantes (« reporting ») avec peu d'échanges et de débats, des ordres du jour avec trop de points, etc.
- Des présences en comité plénier peu contrôlées, dû principalement à des possibles absences de titulaires et ou de suppléants remplacés alors par une tierce personne pas toujours au fait des points abordés, et qui *a priori* n'a pas le droit de vote.  
[Se pose la question pour le bureau de la participation du suppléant si le titulaire est présent \(\*a priori\* non dans le règlement intérieur actuel\).](#)
- Il n'existe que peu ou pas de cadrage des commissions ; elles s'autosaisissent de thèmes de travail sans véritable articulations entre elles et avec les instances, en particulier le bureau ;
- Le périmètre actuel des commissions ne semble pas parfaitement adapté au contexte : Le CPRDFOP ne devrait-il pas être abordé en bureau ? Comment ne pas parler Territoires en commission Emploi et Economie ? Et l'inverse ! Le thème des difficultés de recrutement n'est-il pas transversal à toutes les commissions ? Plus largement : Comment aborder la question des publics ?
- Les commissions abordent à la fois des thèmes structurels et des thèmes conjoncturels, les mises en perspective sont alors complexes. Elles devraient s'adapter via la feuille de route qui cadre leurs travaux et les attendus. Il en va de même pour les sous-commissions et les groupes de travail, sans doute à vocation éphémère, surtout pour ce qui est des groupes de travail.
- ...

En synthèse :

- Qu'attendre du comité plénier ? Du bureau ? Faut-il maintenir un pré bureau ? Quelles modalités de fonctionnement des instances ? Quel rôle donner aux commissions ? Quel périmètre ? Quelle articulation des commissions avec les instances ?

### **Règlement intérieur**

- Préambule : Mettre à jour les références aux textes légaux ;
- Articles 2 et 12 : Mettre à jour (composition du comité et composition du bureau) sur la base de l'arrêté du préfet du 7 septembre portant composition du bureau et du comité plénier du Crefop ;
- Le comité plénier comme le bureau ne peuvent se dérouler qu'en la seule présence des titulaires et des suppléants ; chaque organisation doit assurer et gérer sa représentation dans cette limite.

### **Pistes de réflexion**

- Le règlement intérieur doit être stable dans le temps (4-5 ans ?) ;
- Le règlement intérieur doit être précis sur le rôle du bureau et sa dimension politique et stratégique : il délivre une lettre de mission à chaque commission avec des objectifs clairs, des indicateurs d'évaluation à tenir.  
Le bureau organise les flux d'information et les commandes aux commissions, qui peuvent le réinterroger. Acter le principe de subsidiarité.  
Le bureau doit être mis en capacité de mieux capitaliser les travaux des commissions.
- La feuille de route doit pouvoir, d'une part, inscrire des éléments de temporalité pluriannuelle sur 2-3 ans avec des mandats clairs sur les attendus et sur qui peut y participer et, d'autre part, aborder des thèmes prioritaires et annuels sur la base d'enjeux validés par le bureau qui précise là aussi comment chaque commission s'en saisit.
- La nouvelle feuille de route doit réinterroger le périmètre des commissions, leur libellé.
- Les commissions doivent être des lieux de travail avec des questions identifiées à traiter, elles ont un rôle moteur important.
- Elles exercent une forme d'animation de la feuille de route et dépendent de la stratégie du Crefop.
- Mettre en place rapidement un groupe de travail dédié pour le règlement intérieur et la feuille route 2022 ;
- Envisager un lab de réflexion avec une animation ciblée sur le modèle de ce que fait Pôle emploi. Avec un budget dédié.

## Secrétariat permanent - animation

- Le fonctionnement du secrétariat permanent est satisfaisant ; mais faut-il et comment aller au-delà ? Vers de l'animation ?
- Typologie en régions :
  - Secrétariat quadripartite dans quatre régions : Auvergne Rhône Alpes, Ile de France, Nouvelle Aquitaine, Occitanie,
  - Carif-Oref secrétaire permanent :
    - Haut de France et Provence Alpes Côte d'Azur : un appui technique « animation » avec environ un 0,8 ETP,
    - Bourgogne Franche Comté, Bretagne, Normandie, Pays de la Loire : secrétariat permanent,
    - Centre Val de Loire : secrétariat administratif seul (secrétariat technique et politique par le quadripartisme).
- [Secrétariat permanent du CO de Normandie : environ 0,35 ETP annuel \(8 agents concernés\).](#)

## Calendrier « comité plénier et bureau » 2022

- Un doodle vient d'être lancé pour quatre dates de bureau (fin février début mars, fin mai, mi-septembre, mi-novembre), et deux dates de comité plénier (fin juin et mi-décembre).
- Viser des pléniers en présentiel en alternance Caen-Rouen tout en permettant des visios ; dans les locaux Etat et ou Région ;
- Bureaux de préférence en présentiel mais possible sur les deux sites régionaux en visio.